

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Saint-Jean-de-Monts

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le six avril deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Absente :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Absent(e)s et avaient donné procuration :

M. PALVADEAU Christian, M. PORTOLEAU Pascal et Mme CUCINIELLO Gaëlle.

A été élue secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Service affaires financières

DÉLIBÉRATION N°2021_030 DU 13/04/2021

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2021

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif voté en date du 15 février 2021 ;

VU la délibération 2021_029 du 14 avril 2021, relative au vote des taux d'imposition 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'intégrer au budget 2021 les ajustements liés au vote des taux par décision modificative.

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU, adjoint au Maire

EXPOSÉ

Le budget primitif 2020 ayant été voté le 15 février 2021, il convient d'inscrire en Décision Modificative les décisions prises en matière de vote des taux 2021.

Elle permet également de procéder à des ajustements des prévisions par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

La décision modificative n°1 comprend des opérations nouvelles en dépenses qui s'élèvent à 25 073 € de dépenses réelles en fonctionnement et 104 511 € en recettes, ainsi que 6 000 € de dépenses nouvelles en section d'investissement.

Le produit de la fiscalité, compte-tenu de la notification des bases prévisionnelles 2021, génère un produit supplémentaire de 104 511 par rapport à l'inscription au budget primitif 2021, et la charge du coefficient correcteur en atténuation de produits pour 25 073 €

Est également opéré le transfert du chapitre 74 au chapitre 73 de l'inscription des 8 858 626 € au BP 2021, afin d'ajuster le budget primitif.

Les dépenses réelles d'investissement intégrées au budget supplémentaire s'élèvent à

- 6 000 € de dépenses nouvelles ;
- 35 500 € de transfert d'opérations d'investissement ;

Les recettes réelles d'investissement intégrées à la DM1 s'élèvent à 73 438 € de diminution de recette d'emprunts, et 79 438 € de virement de la section de fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 au budget 2021, selon l'instruction comptable M14, par nature.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adopter la décision modificative n°1, comme suit :

BUDGET COMMUNALE - DM1		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
2188 1000	Hôtel de Ville							6 000.00 €	
2188 224	Sport scolaire							3 500.00 €	
2188 30	Stade forêt					3 500.00 €			
2188 433	Divers bâtiments							32 000.00 €	
2182 802	Voirie					19 000.00 €			
2182 803	Espaces Verts					13 000.00 €			
023	Virement section de fonctionnement		79 438.00 €						
021	Virement section d'investissement								79 438.00 €
1641	Emprunts							73 438.00 €	
014	Atténuation produits		25 073.00 €						
73111	Contributions directes				8 963 137.00 €				
74835	Compensation taxe hab			8 858 626.00 €					
SUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVE		0.00 €	104 511.00 €	8 858 626.00 €	8 963 137.00 €	35 500.00 €	41 500.00 €	73 438.00 €	79 438.00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTIO		104 511.00 €		104 511.00 €		6 000.00 €		6 000.00 €	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 14 avril 2021.



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.